

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 juin 2016 - 19H30

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine (arrivée à 20h15), GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal

Absents : M. Mme Corine LOBJOIS (procuration à Annie Garrachon), Laurent MAZERON (procuration à Didier Manuby), Michel CHAPTARD (procuration à Corine Lobjois), Thierry MEUNIER (procuration à Fernand Antunes), José DE JESUS (procuration à Hélène Courtadon), Laurence ALVES (procuration à Jacqueline Lonchambon), Yannick BERTHIER, Mounia BOUCETTA

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- AFFAIRES SCOLAIRES
- AFFAIRES FONCIERES
- ASSOCIATIONS
- CAMPING
- INTERCOMMUNALITE
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de la réunion du 31 mai 2016 est lu par Mme Mège. Il est approuvé avec 13 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote.

Mme Mège lit également un communiqué des élus de la majorité de la liste « Ensemble Autrement » du Conseil Municipal, le communiqué est annexé au présent compte-rendu.

TRAVAUX :

Cimetière : Avancement des travaux.

Foyer rural : Une réunion de chantier a eu lieu le 21 juin 2016 avec les entreprises. L'entreprise Faure a commencé les travaux devant l'entrée avec la suppression du muret. Au 1^{er} étage l'installation de portes coupe-feu est prévue. Le Cabinet SOCOTEC demande l'installation de 2 extracteurs de fumée suivant les normes de sécurité et 2 fenêtres de désenfumage.

Les entreprises consultées ont fourni les devis suivants :

Création d'ouvertures sur pignon pour désenfumage	SMC-FAURE	5 000.00 € HT	6 000.00 € TTC
Fourniture et pose de 2 fenêtres de désenfumage	TOURNOBOIS	5 412.80 € HT	6 495.36 € TTC
	TOTAL	10 412.80 € HT	12 495.36 € TTC

Le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, d'autoriser le Maire à signer la lettre de commande à SMC FAURE pour 6 000 € TTC et TOURNOBOIS pour 6 495.36 € TTC.

Assainissement : La réunion de mise en place du planning des travaux des quartiers des Cerisiers, secteur du Chauffier et de Tournobert,... s'est déroulée avec le cabinet SOMIVAL et l'entreprise BESANCON. Début des travaux le 15 septembre 2016.

Columbarium : La dalle et l'ossature sont achevées et la finition est prévue fin de semaine prochaine.

Radar pédagogique : Acquisition d'un radar pédagogique avec afficheur de vitesse et de messages dynamiques, alimenté par panneau solaire pour un montant de 1 956.54 € HT, soit 2 347.85 € TTC, fourni par la société ELANCITÉ : accord du conseil municipal avec 13 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote.

Jeux pour le jardin public : Le Conseil Municipal donne son accord avec 13 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, pour l'acquisition de jeux pour le jardin public pour un montant d'environ 1 068 € (Panneau d'information, Pont Tarzan et Jeu Bonobo)

Acquisitions de terrains : Suite aux travaux d'assainissement de la tranche 1, Rue du Chauffier, des parcelles de terrain appartenant aux conjoints VIDAL, CONRATH et TOURN IMMO font l'objet d'acquisitions à l'euro symbolique, auprès du notaire de Saint Georges de Mons. Le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, d'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles concernées.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Transports scolaires : Le Conseil Départemental a adopté depuis la dernière rentrée scolaire une tarification solidaire suivant le quotient familial des familles. Accord est donné par le Conseil Municipal avec 13 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, pour effectuer le remboursement de la totalité des frais de transports scolaires des familles ayant des enfants inscrits à l'école maternelle et élémentaire des Ancizes-Comps, sur présentation des factures et attestation sur l'honneur de paiement.

TAP : A compter de la rentrée scolaire 2016/2017, le nombre d'heures hebdomadaires de TAP passe de 4 à 3, avec 1 heure les lundis, jeudis et vendredis. Le conseil d'école a donné un avis favorable ainsi que pour une reprise à 13h30. Le nombre d'intervenants est de 6 pour l'école élémentaire et 3 pour la maternelle. Manzat-Communauté a abordé le principe d'une gestion complète par ses services.

Photocopieurs : Décision est prise avec 14 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, de signer un contrat de location à compter du 1^{er} septembre avec la société RICOH pour le remplacement des photocopieurs du secrétariat de Mairie, de l'école élémentaire et l'école maternelle, étant la plus intéressante sur les caractéristiques techniques et financières.

Cantine : Des impayés sont à déplorer avec des sommes importantes. Les familles concernées seront contactées pour trouver des solutions.

Effectifs scolaires : Pour la rentrée de septembre, les effectifs se maintiennent et aucune suppression de classe n'est envisagée par l'Inspection Académique.

AFFAIRES FONCIERES :

Bâtiment Perol : le bâtiment devra être complètement vidé de ses meubles. Des renseignements seront pris pour connaître les différentes possibilités : vente, don à un organisme caritatif.

DIA : - Le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- parcelles AN 315 - 317 vendues par Mme Michelle MASSON au profit de M. Ludovic BERNARDIN et Mme Françoise CERTAIN, d'une superficie de 1 648 m² avec habitation au prix de 65 000 €.

ASSOCIATIONS :

Comité de Jumelage : Le Comité de Jumelage des Ancizes-Comps et St Georges de Mons recevra les délégations allemandes et espagnoles fin août 2016. A cet effet, des décorations seront mises en place : jardinières de fleurs, panneaux directionnels. Des cadeaux seront offerts lors des cérémonies d'anniversaire. Le budget prévisionnel pour les manifestations est partagé entre les deux communes, soit environ 1 089 € HT par commune. Le Conseil Municipal donne son accord avec 14 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote.

CAMPING :

Matériel de restauration : M. Le Maire rappelle la demande du délégataire de déplacer le matériel de cuisine dans la pièce attenante à la grande salle du camping afin d'améliorer la qualité de service. L'avis d'un juriste a été sollicité. Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, décide d'autoriser le délégataire à installer la cuisine et réaliser les aménagements à ses frais en tenant compte de l'hygiène, de la sécurité et à l'expiration de la convention de délégation de service public de céder gratuitement les aménagements, à défaut de remettre la pièce à son état d'origine.

Réfection des toitures : Le Maire rappelle la délibération du 31 mai 2016 concernant la remise en état de la toiture de l'ancien accueil et des sanitaires du camping municipal.

Un appel à candidatures a été lancé pour l'établissement d'un diagnostic d'amiante avant travaux par un cabinet spécialisé.

De même, une consultation d'entreprises a été réalisée pour effectuer un plan de retrait et la dépose de la toiture des deux bâtiments puis pour prévoir les travaux de couverture des deux bâtiments.

Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, donne son accord pour retenir :

- le Cabinet SOCOTEC pour effectuer le diagnostic d'amiante avant travaux pour un montant de 325 € HT, soit 390 € TTC,

En cas de présence d'amiante :

- l'entreprise MAZET pour effectuer un plan de retrait et la dépose de la toiture pour un montant de 8 531.20 € HT, soit 10 237.44 € TTC,

- l'entreprise TOURNOBOIS pour les travaux de couverture des deux bâtiments pour un montant de 6 417.50 € HT, soit 7 701.00 € TTC.

INTERCOMMUNALITE :

Mise à jour du tableau de la voirie communale : Le tableau de voirie mis à jour par le Cabinet Géo-Conception et présenté à la réunion du 31 mai 2016 comprenait 41 890 mètres linéaires. Suite à des modifications concernant les voiries et les chemins, le Cabinet Géo-Conception a présenté le tableau définitif avec 58 708 mètres linéaires de voirie. Accord est donné par le Conseil Municipal avec 14 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, pour arrêter le tableau de classement des voies communales à 58 708 mètres linéaires et la superficie des voies communales à caractère de places publiques à 4 730 mètres carrés.

Schéma départemental de Coopération Intercommunale : Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avec la fusion des communautés de communes « Côtes de Combrailles » et « Manzat-Communauté » étendue aux communes de Blot l'Eglise, Lisseuil, Marcillat, Saint-Gal-sur-Sioule, Saint-Pardoux, Saint-Quentin-sur-Sioule, Saint-Rémy-de-Blot et Pouzol. Les Communes concernées doivent désormais se prononcer sur le projet de périmètre, objet de l'arrêté préfectoral du 18 avril 2016. Le Conseil municipal dispose d'un délai de 75 jours à compter de la notification de la Préfecture. En l'absence de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable. La date de mise en œuvre est fixée au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour (M. Mmes Manuby, Mège, Courtadon, Mazon, Chaptard, De Jésus, Empson, Lonchambon, Estier, Alves), 6 abstentions (M. Mmes Lobjois, Antunes, Meunier, Garrachon, Ferreira, Rossignol), 1 contre (M. Barbarin) : approuve le périmètre proposé par la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Equipements sportifs de St Georges de Mons : Ils seront cédés par la Société Aubert et Duval à la commune de St Georges de Mons qui se verra attribuer un fonds de concours par Manzat-Communauté.

FPIC : Suite à la très forte augmentation des participations au Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales, Manzat-communauté a décidé de prendre en charge la différence constatée entre 2015 et 2016 des montants mis à la charge des Communes. La Commune versera donc la même somme qu'en 2015, soit 30 235 € (et non 52 328 € comme demandé par la Préfecture). M. Estier rappelle que les richesses de la Commune ont été transférées à Manzat-Communauté et donc que le FPIC devrait être pris en charge par la Communauté.

Nouvel EHPAD : Le propriétaire a donné un accord de principe pour céder une partie de sa parcelle d'une superficie d'environ 1,5 ha, qui n'est pas constructible actuellement. Les négociations sont en cours. Il reste à définir le montant de cette cession. L'appel d'offres pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours, les offres des 3 cabinets retenus sont à l'étude.

QUESTIONS DIVERSES :

Indemnité de la receveuse municipale : Accord avec 14 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, pour l'attribution de l'indemnité de conseil au taux de 100% à Mme Borot, pour l'exercice 2015.

Décision modificative : Approbation avec 14 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, de la décision modificative suivante :

- considérant que les crédits ouverts à l'article 605 du budget annexe "LOTISSEMENT" 2016 sont insuffisants.
- décide de modifier les inscriptions que cela entraîne sur le budget "Communal" et le budget annexe "Lotissement" comme suit :

Budget Lotissement	Dépenses art. 605	+ 5000.00 €
	Recettes art. 774	+ 5000.00 €
Budget Communal	Dépenses art. 6748	+ 5000.00 €
	Dépenses art. 022	- 3000.00 €
	Dépenses art. 60631	- 2000.00 €

Manifestations diverses :

- Vide-Grenier du quartier des Charmilles le 05 juin,
- Fête de Comps le 02 juillet,
- Cérémonies du Jumelage du 21 au 27 août,
- Projet de four atomiseur de l'entreprise Aubert et Duval (GALAAD),
- Départ en retraite à l'école élémentaire de M. Gomot et Mme Dugourd : cadeaux offerts par la Commune,
- Journées Rencontre professeurs de physique/chimie au Foyer rural avec visites de l'entreprise Aubert et Duval et du Viaduc des Fades,
- Remerciements de la famille Antunes suite au décès de M. Joaquim Antunes
- Soirée tricolore le 13 juillet à Chateauneuf Les Bains

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05.

Communiqué des élus de la majorité de la liste « Ensemble autrement » au Conseil municipal

Depuis un peu plus de deux ans, l'équipe majoritaire du Conseil municipal travaille au devenir de notre Commune et en faveur de tous les administrés.

Les projets sont nombreux et passionnants. Ils s'avèrent le plus souvent complexes et délicats et nécessitent rigueur et vigilance que ce soit en matière de gestion et suivi.

Divers chantiers sont terminés, d'autres voient le jour ou sont déjà en cours.

Nous agissons avec la seule volonté d'être constructifs afin de promouvoir la Commune et ses habitants.

Les Conseillères et Conseillers de la liste « Ensemble autrement » ont à cœur d'accomplir leur rôle d'élu municipal dans un état d'esprit animé par l'intérêt général prépondérant aux affaires communales.

Le maniement répété de la conjecture et de la réfutation par les élus de l'opposition est, de notre point de vue, un mode d'expression et de fonctionnement potentiellement destructeur à terme et qui n'apporte, hélas, aucune plus value au débat municipal.

Notre présence s'inscrit dans l'action concrète et quotidienne. Chaque proposition, chaque décision restent l'unique traduction de notre engagement au service de toutes et tous.

Notre seule motivation est de travailler pour la Commune tout en restant humbles et à la portée des Ancizoises et Ancizois.

Les habitants, à l'issu de ce mandat, saurons porter un jugement en fonction des réalisations et de nos capacités à développer et rendre attractive notre commune.

Les élus de l'équipe majoritaire « Ensemble autrement »